

• (1140)

Le député de Skeena, sur une requête similaire mais portant sur un autre sujet.

#### LE DÉVERSEMENT DE VALDEZ

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, j'invoque moi aussi l'article 52 au sujet du déversement pétrolier de l'Alaska.

Il y a deux semaines le Exxon Valdez a déversé 270 000 barils de pétrole dans le détroit du Prince William, et ni Exxon ni le gouvernement américain n'ont vraiment cherché à freiner l'extension de la nappe de pétrole. Elle couvre actuellement 2 700 kilomètres carrés environ et pollue 1 200 kilomètres de côte. C'est le plus grave déversement jamais survenu en Amérique du Nord, le douzième en importance dans le monde. Il s'agit d'un pétrole hautement tenace et toxique, quatre fois plus difficile à disperser que le brut albertain. Les services canadiens continuent d'affirmer à tort que la nappe se trouve à 1 000 kilomètres de nos côtes. En fait, elle menace la Stikine, la Taku et l'Alsek Tatsenshini, rivières canadiennes transfrontalières.

Le Dr. Stephen Pond, océanographe à l'Université de Colombie-Britannique, confirme que la nappe pourrait pénétrer en eaux canadiennes.

Cela appelle un débat d'urgence pour les raisons qui suivent.

Premièrement, les ressources canadiennes sont touchées: hareng, saumon d'origine canadienne, flétan.

Deuxièmement, le Canada est dans un état d'impréparation effarant, comme l'a montré le chaos qui a suivi le déversement survenu sur l'île de Vancouver.

Troisièmement, il n'y a pas d'équipe scientifique sur place pour évaluer l'impact présent sur les ressources canadiennes, spécialement sur les stocks de saumon transfrontalier.

Quatrièmement, il n'a pas été amené de matériel de confinement ou de nettoyage dans la zone de l'entrée Dixon. Cinquièmement, il importe de contrôler les eaux et la biologie de l'entrée Dixon dès maintenant, avant que la nappe y pénétre.

Sixièmement, comme l'a montré le déversement de Grace Harbour le 22 décembre, l'optimisme béat des gardes côtières canadienne et américaine s'est trouvé

#### Privilège

non fondé; 870 000 litres ont fini par atteindre nos rives à la suite du déversement de décembre. . .

**M. le Président:** Là encore, je prends très au sérieux les propos du député de Skeena. Je ne vois pas la nécessité d'argumenter. Les faits sont éloquentes. Je vais étudier la question très attentivement et je ferai connaître ma décision à la Chambre dès que possible.

Il y a lieu d'informer la Chambre et le public qui nous observe qu'en raison sans doute de la durée de l'ajournement, il y a aujourd'hui plusieurs requêtes qui occupent la Chambre, mais toutes sont importantes.

Je tiens à informer la Chambre que je suis saisi d'une demande de question de privilège du député de Prince-Albert—Churchill River, à qui je donne maintenant la parole.

\* \* \*

#### QUESTION DE PRIVILÈGE

##### LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

**M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River):** Monsieur le Président, je pose la question de privilège. Je vous ai donné avis de mon intention de soulever cette question, et j'aimerais vous expliquer pourquoi je crois avoir été lésé dans mes droits de député. Je soulève la question à la première occasion qui m'est donnée: je ne me suis pas rendu compte de cette infraction avant de recevoir mon formulaire d'aide canadienne aux victimes de la sécheresse. J'ai reçu cette formule le 3 mars, soit 71 jours après que le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) m'eut répondu à la Chambre, et je cite le harsard du 22 décembre 1988, à la page 622:

Les formulaires sont presque prêts à être expédiés aux producteurs. Nous espérons pouvoir les envoyer dans la semaine ou les 10 jours qui viennent. Tout se déroule comme nous l'avions prévu dans le programme annoncé.

J'ai reçu mon formulaire 71 jours après. De ces faits, je n'ai pas l'intention de conclure que le ministre m'a délibérément induit en erreur, mais je prétends que ses remarques m'ont empêché, à titre de député, de bien servir mes électeurs.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** J'hésite beaucoup à interrompre le député parce que, certainement à ses yeux et probablement à ceux de quelques-uns de ses électeurs et à d'autres, la question qu'il soulève constitue un grief.